

Des voix: Posez votre question!

M. Domm: Madame le Président, j'espère, dans l'intérêt des fonctionnaires concernés que les députés d'en face vont écouter ce que j'ai à dire. A cause de l'annulation du projet de transfert des bureaux de Parcs Canada à Peterborough, trente-cinq fonctionnaires du bureau régional de ce ministère à Cornwall ont soit demandé leur mutation soit envoyé leur lettre de démission. Toujours pour la même raison, un grief collectif a été déposé devant l'Alliance de la Fonction publique et des pétitions ont été signées.

Je demande au ministre de l'Environnement de nous dire ce qu'il a l'intention de faire. Étant donné les circonstances, envisage-t-il de revenir sur sa décision d'annuler le transfert du bureau régional de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Favoritisme!

Mme le Président: A l'ordre. Si le ministre commençait à parler, il obtiendrait certainement le silence.

M. Roberts: Non, madame le Président.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA COMMISSION DU PORT DE TORONTO—LE DRAGAGE DU CHENAL KEATING

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Environnement. Le ministre sait, j'en suis sûr, que la Commission du port de Toronto a commencé à faire draguer le chenal Keating, en partie grâce à une subvention du gouvernement fédéral. Selon certains hauts fonctionnaires, une partie des déchets hautement toxiques peut contaminer l'eau de la ville de Toronto.

Étant donné que les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux et même les collaborateurs immédiats du ministre doutent beaucoup que la lutte contre les inondations soit un motif valable pour faire effectuer ces travaux, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas encore essayé depuis cinq ans de tenir des audiences en vertu du processus d'évaluations et de révisions environnementales?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Comme le député l'a expliqué, nous nous opposons à ces travaux et nous l'avons dit sans ambages. Sauf erreur, c'est la municipalité ou plutôt la responsabilité de celle-ci quant à l'utilisation des terres qui est l'élément déterminant de cette affaire.

En ce qui concerne le processus d'évaluations et de révisions environnementales, il faudrait que je vérifie avant de pouvoir

Questions orales

donner une réponse au député. Nous partageons ses préoccupations et nous en avons parlé aux responsables.

M. Fulton: Le ministre vient de nous dire que ses services s'opposent à ce projet. Veut-il dire à la Chambre et aux habitants de Toronto que le gouvernement fédéral ne financera pas ce projet?

M. Roberts: Je ne suis pas prêt à faire une telle promesse maintenant. Pour le moment, nous sommes en train de voir comment nous pourrions appliquer la décision qui a été prise.

* * *

LES TRANSPORTS

LA CAPACITÉ DE TENIR LA MER DU TRAVERSIER «WILLIAM CARSON» DU CN

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, la Cour suprême de Terre-Neuve a indiqué dans un jugement que le traversier *William Carson* du Canadien National était incapable de tenir la mer. Il s'agit là du traversier qui a coulé en 1977 et qui a fait l'objet d'une enquête parrainée par le ministère des Transports, à l'issue de laquelle il avait été jugé en état de navigabilité.

Étant donné que le jugement rendu hier par la Cour suprême met sérieusement en doute la compétence des inspecteurs du ministère qui, en fait, se trouvait au moment de l'enquête en situation de conflit d'intérêts, je demande au ministre s'il est prêt à ordonner une enquête privée sur les circonstances entourant l'appareillage du traversier *William Carson* en 1977, avant son naufrage au large du Labrador.

● (1500)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la décision n'a paru qu'hier, et la prudence veut que j'en prenne connaissance et que je la lise avant d'en dire plus.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'INVITATION AUX DÉPUTÉS À CONSEILLER LE MINISTRE AU SUJET DES PROGRAMMES—LA CONSTITUTIONNALITÉ DE CETTE PRATIQUE

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle concerne le fait de demander aux députés de conseiller le ministre sur les divers programmes de son ministère. Dans la lettre qu'il m'écrivait, il disait:

... J'ai l'honneur de vous inviter à collaborer en me communiquant un avis favorable ou défavorable sur tous les projets admissibles à ces voies.

C'est un genre d'invitation très inquiétant pour un député, quand on sait ce que c'est que la responsabilité ministérielle et que seuls les ministres doivent être habilités à proposer des dépenses.